

GTEA

CAPITAL

ACS

PATRIMOINE

Lettre Patrimoniale

APCI

PATRIMOINE

Actualité Financière p.2

Allocations : que faire avant l'été ?

Crypto-monnaies : de quoi parle-t-on ?

Actualité Patrimoniale p.3

Une refonte de l'impôt sur les successions ?

Assurance-vie et PER

SCPI en nue-propiété



Allocations : Que faire avant l'été ?

Quel est le point de départ ?

- ✓ Le 1^{er} semestre 2021 est très satisfaisant sur les marchés actions, avec des hausses comprises entre +5% (Chine) et +17% (France). La réouverture des économies et les mesures de relance amènent une forte croissance des résultats des entreprises.
- ✓ Les marchés obligataires sont beaucoup plus mitigés. Les obligations souveraines européennes baissent de -3%, et progressent de +1% aux US. Elles sont impactées par la remontée des taux long (craintes du retour de l'inflation).

Quels sont les risques ?

- ✓ Le **risque sanitaire** reste présent, mais est maintenant bien intégré par les marchés financiers.
- ✓ Le **risque inflationniste** est au cœur des préoccupations des marchés. L'inflation est déjà présente, et liée au redémarrage rapide de l'économie, qui a entraîné des goulots d'étranglement dans les chaînes de production (pétrole, bois, cuivre, semi-conducteurs...).

Une partie de cette inflation est conjoncturelle, et sera résorbée dans 6-12 mois. La question porte sur la partie

structurelle (salaire, hausse des prix), sera-t-elle ou non absorbée par les excédents de capacités et la digitalisation de l'économie ?

Une inflation incontrôlée entraînerait une remontée rapide des taux d'intérêt, et une baisse des actifs financiers.

Les **Banques Centrales** sont pour le moment sereines.

Que faisons-nous ?

- Nous avons réduit l'exposition des portefeuilles clients courant mars.
- La partie investie profite de la hausse des marchés, avec une exposition plus importante au marché européen.
- La partie prudente est partiellement investie sur la gestion alternative (dite « market neutral », à savoir décorrélée des marchés financiers).
- Nous conservons des liquidités, pour profiter d'une correction des marchés. Il est aujourd'hui plus intéressant d'avoir des liquidités qu'une trop forte exposition au marché obligataire.

Notre conseil : profitez de l'été sans stress, nous nous occupons de vos portefeuilles

17,3%

La hausse du CAC 40 sur le S1 : un record de 23 ans

56

Millions de millionnaires dans le monde, +10% en 2020

5

Le nombre de sociétés à plus de 1000 Md USD de capitalisation boursière

8,1%

Le taux de chômage en France en mars 2021

Crypto-monnaies : de quoi parle-t-on ?

- ✓ Ce sont des monnaies dématérialisées, émises sans Banque Centrale, et qui utilisent des systèmes informatiques cryptés. Elles éliminent dès lors le risque souverain (risques liés aux Etats, ex: dévaluation...).
- ✓ Elles permettent des paiements rapides, sans frais et sans frontière, et garantissent l'anonymat des transactions.
- ✓ Elles s'inscrivent également dans la tendance de la transformation digitale et des nouveaux modes de consommation.

Pourquoi, dès lors, s'en méfier ?

- **En tant que monnaie**, leur mode opératoire fait qu'elles peuvent faciliter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le GAFI⁽¹⁾ vient ainsi d'émettre des recommandations, qui pourraient amener à une future régulation aujourd'hui inexistante. Les Banques Centrales ont également besoin de contrôler les devises pour gérer la politique économique et pourraient créer à terme leur propre crypto-monnaie.
- **En tant qu'investissement**, les crypto-monnaies sont des actifs que l'on ne peut pas valoriser, qui demeurent très volatils, influençables par des déclarations de personnalités (cf. Elon Musk), et dont le fonctionnement est excessivement énergivore, donc polluant et pouvant saturer les réseaux. Elles ne sont pas non plus à l'abri de cyber-attaques.

Notre conseil ? A consommer avec (beaucoup de) modération.

⁽¹⁾ Groupe d'Action Financière, organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LCB-FT)



La valeur du fameux Bitcoin a été multipliée par 10 en 12 mois, et divisée par 2 en 2 mois



Le focus : une refonte de l'impôt sur les successions ?

Le 23 juin dernier, une commission internationale d'économistes a remis au Président de la République ses conclusions sur les grands défis économiques du pays dont la proposition d'une refonte de l'impôt sur les successions.

Cet impôt est controversé, incompris et souvent réformé : actuellement il est appliqué un taux marginal d'imposition de 45% pour les transmissions supérieures à 1.806.677€ en ligne directe !

L'une des propositions préconise de calculer les droits en fonction du donataire-héritier et non plus en fonction du donateur-défunt dans l'optique de résorber l'inégalité des chances.

Le système serait le suivant : celui qui reçoit (et non celui qui donne) serait taxé tout au long de sa vie sur les donations et les successions reçues avec un impôt calculé à chaque transmission en appliquant un barème progressif.

Simple proposition pour le moment mais elle suscite un nombre impressionnant de réactions car elle remettrait tout le système fiscal des successions en question !

L'assurance-vie et ses nombreux avantages fiscaux sont aussi dans le viseur : ce n'est pas la première fois et l'étau se resserre. **Affaire à suivre !**

Si vous avez des projets de transmission et d'ouverture d'assurance-vie, c'est le moment de les concrétiser sans attendre des réformes qui risquent de bouleverser tout le système actuel : **n'hésitez pas à nous solliciter.**

15 Md€

Recettes fiscales des droits de mutation à titre gratuit en 2020 (donations/successions)

Le dossier : l'assurance-vie et le PER ont le vent en poupe !

Bilan du premier semestre : l'assurance-vie attire toujours les français et enregistre un bilan positif :

- +4,4 milliards d'euros de collecte nette;
- +7,7 milliards d'euros sur le seul segment des unités de compte (UC).

Les mois de mars et d'avril sont traditionnellement favorables à l'assurance-vie mais le secteur connaît actuellement un fort dynamisme comparé à 2019 et 2020 :

- Les cotisations ont plus que doublé par rapport au premier semestre 2020 mais aussi augmenté de 2% par rapport à la collecte d'avril 2019.
- Les encours atteignent **1.818 milliards d'euros !**

Ce résultat est atteint principalement grâce aux **unités de compte**. Depuis de nombreuses années, le fonds Euro est délaissé en faveur des unités de compte en raison de sa faible rentabilité.

Cela confirme que les Français sont prêts à diversifier leur épargne pour améliorer les performances.

Cependant, le grand vainqueur de ce premier semestre 2021 est le nouveau support favori des assureurs : **le Plan d'épargne retraite (PER)**.

Ce dernier affiche une progression de :

- **+382%** en matière de cotisations et de **+335%** en nombre de nouveaux assurés.
- Les encours s'élèvent à **19 milliards d'euros**.

Pour rappel, ce support est un *outil d'épargne* mais aussi un *outil de défiscalisation* : les sommes versées sur le plan au cours d'une année sont déductibles dans la limite d'un plafond fixé pour chaque membre du foyer fiscal.

Si vous souhaitez **redynamiser votre assurance-vie** ou souscrire un PER : **contactez-nous !**

La brève : investir dans des parts de SCPI en nue-propriété

Les Français restent attachés à *l'immobilier* et y voient un investissement parfait pour se constituer un **patrimoine** et des revenus complémentaires. Pour échapper aux contraintes de la gestion locatives classiques, nombreux sont ceux qui se tournent vers **l'investissement dans la "pierre-papier"** qui permet d'obtenir un patrimoine immobilier et de profiter d'une gestion apaisée. Cependant, la fiscalité des revenus fonciers reste lourde. Ainsi, l'acquisition de **parts de SCPI en nue-propriété** se développe de plus en plus.

L'idée : investir dans la seule nue-propriété des parts de SCPI décotée du montant de l'usufruit. Plus la durée du démembrement est longue, plus la valeur de l'usufruit est importante ce qui réduit le prix d'achat de la nue-propriété.

Les avantages : *neutralise la fiscalité, développe le patrimoine immobilier, n'est pas taxé à l'IFI* (si détention directe et non via une société).

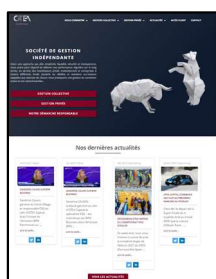
Au terme du démembrement : l'investisseur décidera de conserver les parts de SCPI pour bénéficier de revenus complémentaires ou bien de les céder (*attention à la plus-value immobilière !*).

Si ce système d'investissement vous intéresse, nous pouvons vous aider !

Nos sites internet évoluent

Que vous soyez client d'OTEA Capital (Société de Gestion créée en 2008), d'ACS Patrimoine (CGP créé en 1997) ou d'APCI (CGP créé en 2004), nous sommes à vos côtés depuis de nombreuses années.

- ✓ En 2018, le champ de compétences des différentes sociétés s'est élargi, avec le rapprochement des 3 entités.
- ✓ Depuis, nous conjugons nos expertises pour vous accompagner **au plus près de vos besoins**, que ce soit en gestion patrimoniale, financière, juridique et fiscale, tout en offrant un service complet dans la gestion des valeurs mobilières.
- ✓ En Juillet 2020, nous lançons le premier numéro de cette Lettre Patrimoniale trimestrielle, pour vous tenir au courant de l'actualité financière et patrimoniale, dans un ton que nous voulons ludique et informatif.
- ✓ En Juin 2021, nous mettons en ligne nos nouveaux sites internet. Ils reflètent à la fois l'**identité commune** de la société, et les **spécificités** de chaque entité.



www.otea-capital.fr



www.acspatrimoine.fr



www.apci.fr

Quelles informations y trouvez-vous ?

- ✓ **Espace client** : Vous voulez consulter votre situation de compte ? Munissez-vous de vos accès clients et accédez à l'espace de chaque partenaire (en cours de création pour ACS Patrimoine).
- ✓ **Contact** : Vous retrouvez vos interlocuteurs privilégiés, n'hésitez pas à les contacter directement. Vous retrouvez également les liens des sites des différentes entités.
- ✓ **Actualités** : Pour lire et écouter une publication passée, une interview de votre conseiller ou d'un de nos gérants.
- ✓ **Services / Gestion Privée** : (re)découvrez l'ensemble des solutions patrimoniales disponibles, nous les personnalisons pour répondre au plus près de vos besoins.
- ✓ **Gestion collective** : Sur le site d'OTEA Capital uniquement, découvrez la performante gamme de fonds de notre groupe.
- ✓ **A propos / Nous connaître** : Vous connaissez notre historique, vous pourrez néanmoins le retrouver sur les sites.

Cinquième édition de votre lettre patrimoniale trimestrielle

Vous souhaitez approfondir les sujets traités, faire un point plus large sur votre situation patrimoniale ou nous faire part d'un changement de votre situation personnelle, n'hésitez pas à nous contacter, ou à vous adresser directement auprès de votre conseiller chez OTEA Capital, ACS Patrimoine ou APCI.

ACS Patrimoine

Agrément CNCIF – N°D009288
5 avenue Anatole France
19108 Brive La Gaillarde
Tel : +33 (0)5.55.18.03.19
www.acspatrimoine.fr

OTEA CAPITAL

Agrément AMF – N°GP08000054
58 rue Pierre Charron
75008 Paris
Tel : +33 (0)9.73.87.02.73
www.otea-capital.com

APCI

Agrément ORIAS – N°07003753
2B Grand Place
62000 Arras
Tel : +33 (0)3.21.76.51.10
www.apci.fr